

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)

SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 22/09/2023
ID : 074-217400795-20230914-2023_038_DE-DE

L'an deux mil vingt-trois, le **jeudi 14 septembre**, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 8 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à **20h00**, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Nombre de votants : 10 + 4 POUVOIRS

Présents (10) : Mesdames BULEUX Nathalie ; HARZO Marie ; CORRADINI Roselyne ; CORBINEAU Elodie ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ;
Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; CREDOZ Pierre ; BASTARD-ROSSET Benoît

Pouvoirs (4) : M. BIBOLLET Maxime donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien
Mme ALEXANDRE MEYZIE donne pouvoir à Mme CORRADINI Roselyne
M. LAMBERSSENS Dominique donne pouvoir à M. BASTARD-ROSSET Benoît
M. ALBANEL Xavier donne pouvoir à M. PERRISSIN-FABERT Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

DELIBERATION
N°2023-038

MANDAT SPECIAL POUR LA PARTICIPATION D'ELUS AU
CONGRES DES MAIRES DU 21 AU 23 NOVEMBRE 2023

Le Maire informe le conseil qu'une délégation de la Commune de Les Clefs doit se rendre à Paris pour participer au 105^{ème} Congrès des Maires du 21 novembre au 23 novembre 2023. Cette manifestation est organisée chaque année.

Le Maire rappelle que le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie dans l'intérêt de la commune par un ou plusieurs membres du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans la durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

4 élus participeront au 105^{ème} congrès des maires : M. BRIAND Sébastien, le maire ; Mme BULEUX Nathalie, 1^{ère} Adjointe ; M. PERRISSIN-FABERT Frédéric, 2^{ème} Adjoint et Mme CORBINEAU Elodie, 4^{ème} Adjointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR (dont 4 POUVOIRS) :

- **Confère** le caractère de mandat spécial au déplacement au 105^{ème} congrès des maires à Paris du 21 au 23 novembre 2023 de M. BRIAND Sébastien, Maire de Les Clefs ; Mme BULEUX Nathalie, 1^{ère} Adjointe ; M. PERRISSIN-FABERT Frédéric, 2^{ème} Adjoint et Mme CORBINEAU Elodie, 4^{ème} Adjointe ;
- **Décide** de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement à posteriori des frais avancés sur présentation de justificatifs ;
- **Précise** que les dépenses concernent les frais de transport, en prenant soin de choisir les modes de déplacement disponibles les moins onéreux, les frais d'hébergement et de restauration

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



Le secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

Nathalie Buleux